



Du sang dans l'austère cité de Calvin

LIVRE • Corinne Jaquet narre vingt-deux meurtres commis à Genève entre 1916 et 1968.

Pour une fois, parlons d'un ouvrage un peu plus léger. Bien que cet adjectif ne soit dans le cas présent pas très adéquat... Puisqu'il s'agit de drames plus sanglants les uns que les autres. Corinne Jaquet a été chroniqueuse judiciaire dans le défunt quotidien *La Suisse*. Dans ce même journal, elle a fait paraître ces récits en plusieurs épisodes. Rassemblés, ils ont été publiés une première fois en 1990. Les éditions Slatkine les rééditent, remaniés par l'auteur.

Même si l'ouvrage s'avère au final un peu décevant, car ces affaires judiciaires sont narrées au premier degré, dans un style très journalistique, et sans le moindre effort d'analyse sociologique, il donne cependant un aperçu de certains aspects de la société genevoise et de son évolution pendant un demi-siècle.

Des coupables souvent pauvres hères

Ces meurtres ou assassinats sont souvent monstrueux: cadavres coupés en morceaux répartis dans les poubelles des parcs publics, frère et sœur avides d'argent et de plaisirs volant et assommant leur mère, empoisonnement à la mort aux rats, égorgements, et on en passe. Le récit des crimes eux-mêmes est suivi, dans chaque récit, par la brève narration du procès. On peut tirer de tout cela quelques constatations.

Même si cela n'enlève rien à l'atrocité de leurs actes, les coupables du temps de l'entre-deux-guerres sont souvent de pauvres hères, à l'enfance misérable, à moitié illettrés, sans formation professionnelle, parfois issus de l'immigration italienne, et faisant preuve d'une mentalité primitive. L'énorme consommation d'alcool qui règne à l'époque joue également son rôle. On voit aussi que les jurys ne font pas dans le détail: tout verdict d'assassinat se solde par la réclusion

à perpétuité. Cependant, au fil des décennies, ils font preuve de davantage de sens des nuances: les expertises psychiatriques mettent en avant, dans plusieurs cas, l'irresponsabilité mentale ou la diminution de la responsabilité. Quand le meurtrier est un éminent juriste italien, donc un bourgeois, un intellectuel et non pas un «simple ouvrier», même s'il est atteint d'une jalousie amoureuse quasi obsessionnelle, le verdict se fait plus doux: c'est ainsi que, le 2 juillet 1932, un jury genevois prononce pour la première fois un acquittement dans un crime passionnel.

Le goût morbide du public

On éprouve quelque gêne devant le goût morbide du public pour les audiences où sont évoqués des meurtres particulièrement sanglants. Comme les jeux du cirque et les exécutions publiques ont disparu, il faut bien trouver un dérivatif à une certaine forme de voyeurisme et de sadisme populaires... Quant aux réquisitoires et aux plaidoiries, ils peuvent faire sourire par leur ton très vibrant et emphatique. Enfin, ce livre a un petit charme rétro, à l'instar de ces romans de Simenon où le commissaire Maigret demande s'il y a un téléphone dans le village. On se situe à une époque où la police scientifique en est à ses balbutiements.

On utilise certes les empreintes digitales. Mais les sciences forensiques et bien sûr l'ADN sont encore inconnus.

Les noms des criminels et des victimes ont tous été modifiés, par respect pour leurs descendants. En revanche, ceux des policiers et des hommes de loi sont authentiques. On retrouve donc au passage des figures connues de la vie genevoise, tels Me Adrien Lachenal, futur conseiller d'Etat, Me Jacques Dicker, l'avocat socialiste et «juif de Podolie», qui fut la bête noire des fascistes de l'Union nationale, ou encore un brillant jeune plaideur,

GAUCHEBDO

Gauchebdo
1205 Genève
022/ 320 63 35
www.gauchebdo.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 2'500
Parution: 40x/année



Page: 8
Surface: 36'120 mm²

Ordre: 844003
N° de thème: 844.003
Référence: 64845915
Coupure Page: 2/2

Me Pierre Jaccoud, qui allait faire parler de lui dans une affaire célèbre des années 1950. Celle-ci n'est pas évoquée dans ce volume. Il est vrai que l'auteur admet avoir reçu des «avertissements» l'incitant à ne pas arracher à l'oubli certains procès qui firent la une. Cela concerne-t-il ce cas précis? Nous n'en savons rien. ■

Pierre Jeanneret

Corinne Jaquet, *Meurtres à Genève. Histoires vraies*, Genève, Slatkine, 2017, 192 p.